

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 18 NOVEMBRE 2019

Absents: S.AURIAU, M.CUOMO, H.BERTHET, C.NORTIER

Excusés: R.ROBERT, R.MOLLY

Secrétaire de séance : Philippe BASSON

Approbation du compte rendu de la réunion du 07/10/2019 à l'unanimité.

DELIBERATION DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT:

Suite aux réunions de la commission DSP du 18 octobre et du 04 novembre, Madame le Maire présente différents scénarii mais ne demande pas au Conseil de se prononcer. Des solutions supplémentaires seront étudiées dans les prochains jours et le dossier sera représenté au prochain Conseil de décembre après une dernière réunion de la commission de DSP.

DELIBERATION : ADHESION AU SERVICE DE REMPLACEMENT DES SECRETAIRES DE MAIRIE

Madame le maire explique au Conseil Municipal que la Communauté de Communes de Forez-Est entend mettre à disposition des communes qui le souhaitent son service « remplacement des secrétaires de mairie », à des fins de mutualisation, pour 7 heures par jour, pendant 4 semaines maximum. L'unité de fonctionnement est l'heure et s'élève à 24€ pour 2019 et 2020. Le coût unitaire de fonctionnement comprend rémunération annuelle dont régime indemnitaire, charges sociales et actions sociales, congés annuels, assurance du personnel et frais de gestion et de coordination du service.

Il appartient à chaque Commune demanderesse de contracter avec la Communauté de Communes de Forez-Est, selon les modalités définies aux termes du projet de convention de mise à disposition du service de remplacement des secrétaires de mairie tel rapporté en annexe

Cette convention permettra à la commune, selon les conditions définies d'avoir recours au service intercommunal de remplacement des secrétaires de mairie.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le projet de convention de mise à disposition du service de remplacement des secrétaires de mairie.

CONVENTION POUR GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT DE VEHICULES ELECTRIQUES

Madame le maire présente au Conseil Municipal une convention pour la constitution d'un groupement de commandes pour l'achat de véhicules électriques (VL et VU) et de vélos (électrique et hydrogène) proposée par le SIEL-Territoire d'Énergie Loire.

Le Conseil Municipal ne souhaite pas signer cette convention dans l'immédiat.

DELIBERATION : ADHESION FOURRIERE ANIMALE :

Mme le Maire rappelle que pour toutes les communes, la fourrière est une obligation légale. Il appartient aux maires selon le code rural d'empêcher la divagation des animaux errants (article L 211-22 et L 211-24 du code rural).

Mme le Maire présente au Conseil Municipal la convention de la fourrière « Domaine des Mûriers » pour assurer la capture, le ramassage et le transport des animaux errants et/ou dangereux sur la voie publique et transport à la fourrière animale légale.

Elle précise qu'il n'y a pas de changement dans la convention et que les tarifs restent inchangés.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le projet de convention.

DELIBERATION : PARTICIPATION TRANSPORT RPI

Madame le Maire explique que les transports scolaires de certains enfants sur la commune de Ste Foy St Sulpice, suite à la mise en place du RPI Cleppé-Sainte Foy, seront une charge supplémentaire pour les familles.

Elle propose de maintenir une participation de la Commune, sur présentation du titre de transport.

Après délibération le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de maintenir une participation pour les enfants de Cleppé étant scolarisés sur Ste Foy St Sulpice et utilisant le car et de fixer la participation, pour la rentrée 2020-2021, à 40 € par enfants, sur présentation du titre de transport.

LEGS LAFFAY

Le conseil décide de présenter un dossier pour le legs Laffay 2019. Un courrier sera adressé à Monsieur le Maire de FEURS.

DELIBERATION: REMPLACEMENT POSTE INFORMATIQUE SECRETARIAT

Madame le Maire expose au Conseil municipal la nécessité de renouveler le matériel informatique du secrétariat pour pouvoir adapter les nouveaux logiciels E.magnus, Berger Levrault n'assurant plus la maintenance des logiciels sur le poste actuel à partir de janvier 2020.

Elle présente un devis d'un montant de 3760€ HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve l'achat de deux micro avec leurs accessoires, de deux ordinateurs et des logiciels E.magnus, ainsi que la maintenance qui sera assurée par Berger Levrault.

PRESENTATION DU RAPPPORT ACCIDENTALITE ROUTIERE DANS LA LOIRE EN 2018

En comparaison avec 2017, la mortalité a diminué hors des secteurs agglomérés.

En revanche, elle a augmenté en agglomération.

La répartition par arrondissement des 21 personnes tuées est de 7 sur Saint-Etienne, 6 sur Montbrison, et 8 sur Roanne.

Les facteurs principaux d'accidents mortels sont : l'alcool, la vitesse et l'inattention.

Pour 2019 il convient de poursuivre et d'accentuer nos efforts tout en continuant à mobiliser l'ensemble des acteurs concernés.

DIVERS :

-Retour de présentation en date du 06 novembre 2019 des objectifs de production de logements sur 6 ans du PLH (Plan Local Habitat) travaillés au sein de la Communauté de Communes de Forez-Est.

Le Conseil Municipal reste très dubitatif sur les objectifs à atteindre.

-Remerciements de Madame THOLLOT Brigitte à la commission fleurissement de Cleppé.

-Marc BERRY station TOTAL de FEURS nous informe de son départ en retraite.

-Divers courriers suite à la décision du Conseil sur la Loi EGALIM applicable au 1^{er} novembre 2019 en restauration scolaire (Région J.P.TAITE, Sénatrice Mme CUKIERMAN, Député Monsieur BOROWCZYK).

-Information sur les panneaux de sécurité routière entrée et sortie du hameau de Naconne. Mise à disposition pour la commune par la Communauté de Communes Forez-Est dans le cadre de la mutualisation sur la période du mardi 12 novembre au lundi 25 novembre.

-API nous adresse un courrier pour informer de l'absence d'augmentation du service restauration scolaire pour l'année 2019-2020.

-Information sur le RPI suite au premier conseil d'école du 05 novembre de l'année scolaire 2019-2020 sous l'autorité de notre nouvelle directrice Madame GUILLOT.

-Convocation du CCAS pour le 22 novembre à 19h.

-Convocation pour les associations le 30 novembre à 9h.

La séance est levée à 22h30.

Prochain conseil, lundi 16 décembre 2019 à 20H30.

